



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-075

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme Jocelyne BERESINA – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSÉE : Mme LATTARD Monique.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHEVALIER Mickaël.

COMPLEMENT D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUTRES

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} adjointe, propose de mettre aux voix le montant des compléments de subventions proposées d'être allouées aux associations sportives, validé lors de la Commission des Finances du 05 décembre 2023, en tenant compte de l'enveloppe des subventions inscrite au budget principal 2023,

Il est rappelé que L'article L 2131-11 du C.G.C.T. précise : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Ainsi, il convient, pour les élus exerçant des responsabilités au sein d'associations dont l'objet social ne poursuit pas les mêmes objectifs que ceux de la généralité des habitants de la commune, de s'abstenir de toute participation à la préparation, au délibéré et au vote de délibérations portant sur ces associations. Peu importe que la participation des élus n'ait été que passive.

Les crédits de dépenses en rapport sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal selon la répartition proposée ci-dessous.

- **CHEQUES TORCY SPORT**

Les enfants torcéens (de 3 à 17 ans) qui pratiquent au sein d'un club sportif de Torcy, ont pu bénéficier d'un chèque de 20€ pour l'achat de leur licence. Les associations concernées appliquent directement la réduction de 20€, la commune accorde ensuite, en compensation, une subvention complémentaire après vérification des différentes pièces.

Pour 2023, l'opération « Chèque Torcy Sport » donne lieu au versement de 5 subventions complémentaires, comme suit :

• CTM Handball – 13 chèques de 20 €	260,00 €
• Shotokan Karaté DO – 9 chèques de 20 €	180,00 €
• Zone Lutte TORCY – 9 chèques de 20 €	180,00 €
• ASJT Football – 24 chèques de 20 €	480,00 €
• Academy My Boxing – 3 chèques de 20 €	60,00 €
S/TOTAL	1.160,00 €

- **OCTOBRE ROSE**

Dans le cadre de l'opération nationale « Octobre Rose » en faveur de la lutte contre les cancers féminins, la municipalité a organisé une marche solidaire le 14 octobre 2023. À cette occasion, une participation de 10€ par personne était sollicitée. L'ensemble des fonds collectés, 500€, sera reversé sous forme d'une subvention exceptionnelle à l'association « Bien être en Oncologie ».



• Bien-être en Oncologie	500,00 €
S/TOTAL	500,00 €

- **COLLÈGE DES EPONTOTS**

La municipalité a été sollicitée par le collège des Epontôts pour une demande de subvention exceptionnelle concernant le financement d'un voyage linguistique en Italie organisé en 2024. Étant donné la volonté municipale de soutenir ce type de projet, il est proposé d'accorder une subvention de 800€.

• Collège des Epontôts - FSE (voyage)	800,00 €
S/TOTAL	800,00 €

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Budget Primitif 2023 ;
Vu les propositions à ce sujet de la Commission des Finances, réunie le 05 décembre 2023 ;
Entendu les propositions de Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} adjointe, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ** :

- **ATTRIBUE** aux associations ou organismes, les subventions de fonctionnement pour l'année 2023, du montant suivant :

• Bien-être en Oncologie	500,00 €
S/TOTAL	500,00 €
• Collège des Epontôts - FSE (voyage linguistique en Italie)	800,00 €
S/TOTAL	800,00 €
• CTMHB Handball	260,00 €
• Shotokan Karaté - 9 chèques de 20 €	180,00 €
• ZLT Lutte - 9 chèques de 20 €	180,00 €
• ASJT Football - 24 chèques de 20 €	480,00 €
• Academy My Boxing	60,00 €
S/TOTAL	1.160,00 €
TOTAL	2.460,00 €

- **DIT** que les montants alloués seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget principal à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé du Budget Primitif 2023,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider ces montants aux bénéficiaires dès que possible.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

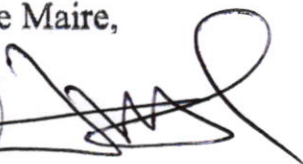
été reçu à la sous-Préfecture

le 19 DEC. 2023

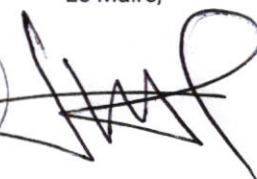
et publié, affiché ou

notifié le 19 DEC. 2023

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU